



# FORMATION RENFORCÉE POUR LES CRP

## CONTEXTE

Conforme à l'Article R4451-112 code du travail (désignation d'un CRP par l'employeur) et à l'Arrêté du 18 décembre 2019 (formation de la PCR).

## OBJECTIF

Approfondir les compétences en matière de réglementation, de métrologie, de conception des installations, d'étude d'impact environnemental et de management de la qualité pour les CRP intervenant dans les OCR.

## CONTENU

### • Module théorique :

- Connaissances sur les techniques de mesures et de protection des rayonnements ionisants
- Système d'assurance qualité
- Gestion des déchets et surveillance des rejets.
- Transport (ADR classe 7)
- Fondements de la réglementation

### • Module appliqué :

- Mise en œuvre assurance Qualité
- Gestion transport
- Laboratoire d'étalons activité

## PUBLIC

Toute personne devant exercer les fonctions de conseiller en radioprotection nommément désigné pour un tiers au sein d'un organisme compétent en radioprotection.

## PRÉREQUIS

- **Formation initiale** : maîtrise du français (oral et écrit) + Certificat en cours de validité : Niveau 2, secteur médical ou industrie, options sources scellées et sources non scellées + Justifier d'au moins 6 mois d'exercice de la fonction de CRP ou de 3 mois d'expérience en tutorat au sein de l'organisme compétent en radioprotection qui le destine à la fonction de CRP pour un tiers.
- **Formation renouvellement** : maîtrise du français (oral et écrit) + Certificat en cours de validité : Niveau 2, secteur médical ou industrie, options sources scellées et sources non scellées et renforcée + descriptif d'activité.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES SPÉCIFIQUES

- Théorique en module théorique et mise en situation pour les modules appliqués (travaux dirigés en groupe et travaux pratique en chantier école et en installation active).
- Un support de formation est remis à chaque stagiaire.

## ÉVALUATION

Théorique (QCM et de questions ouvertes) et pratique (a minima oral).

## DOCUMENTS DÉLIVRÉS SI RÉUSSITE DE L'ÉVALUATION

Certificat Renforcé (même date d'expiration que le certificat de la formation de niveau 2 SS et SNS auquel il est rattaché).

## PRIX ET DURÉE

- Formation initiale : 5 jours, 1400€ HT/pers.
- Formation renouvellement : 2 jours, 600€ HT/pers.

## NOTA

Formation inter ou intra entreprise sur demande ou conformément au planning des sessions avec un maximum de 14 stagiaires par session.